

Réunion du CLIAA



**Mardi 6 avril 2021
14h30
Réunion visio-conférence**

Ordre du jour

1. **GT juridique** : *point notes relatives aux difficultés d'extension, rendez-vous DGPE 20/04*
2. **Suivi Parlementaire national**
3. **Réforme de l'OCM**
 - *point sur les actions menées*
 - *point sur les trilogues en cours*

1. GT JURIDIQUE – DIFFICULTÉS D'EXTENSION

➤ **Contexte** : Révision en cours de l'instruction conjointe sur l'extension des accords

➤ **Note CLIAA** :

Accords CVO:

1. Importance des **réserves**
2. Modalités de contrôle des **conventions conclues avec les membres**

Accords ayant un objet autre que les CVO:

1. L'instauration de **mesures proportionnées** en vue de s'assurer du respect des accords
2. Extension des **règles techniques** et leur notification au titre de l'article 210 OCM et de la directive (UE) 2015/35

➤ **Note complémentaire (sans en tête)** : **Fonds de mutualisation sanitaire**

➤ **Réunion DGPE** sous-direction des filières agroalimentaires : 20/04 10h30

Elodie LEMATTE, sous-directrice

Thomas ROCHE, adjoint à la sous-directrice

Clément JAUBERTIE, chef du bureau des fruits et légumes

Raphaëlle MALOT, cheffe du bureau des grandes cultures

Jean-Philippe TREBILLON, chef du bureau des viandes

Emilie CAVAILLES, cheffe du bureau du lait

Laure-Anne MAGNARD, cheffe par intérim du bureau du vin

Emmanuel BERT, adjoint à la cheffe du bureau du lait

Julien LAM, chargé de mission au bureau du vin

➤ Intérêt manifesté par le député et ancien directeur d'OI **Frédéric Descrozaille** pour ce sujet

2. SUIVI PARLEMENTAIRE

« CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT »

Projet de loi n° 3995 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

- 9 Rapporteurs, issus de la majorité
- **Procédure accélérée - Calendrier:**
 - Texte adopté par la **commission spéciale** « chargée d'examiner le projet de loi contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » : **texte n°3995-A0 adopté le 19 mars 2021 par la commission spéciale**
 - Examen en **séance publique** : **29 mars 2021 au 16 avril 2021** (7086 Amendements déposés sur le texte en séance publique)

2. SUIVI PARLEMENTAIRE

« CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT »

Projet de loi n° 3995 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

➤ **Titre I : Consommer** (Rapporteur du groupe, Mme Aurore Bergé)

- **Chapitre I : Informer, former et sensibiliser**

- **Article 1^{er} : éco-score**

- **Retrait de l'amendement n°5393** proposé par la députée Célia De Lavergne en faveur d'un affichage sur la juste rémunération des producteurs le 31 mars 2021 en raison de la finalité de l'article 1^{er} relatif à l'affichage environnemental

La Ministre de la transition écologique, Madame Barbara Pompili, a annoncé que le gouvernement allait lancer un groupe de travail sur un tel indicateur

- **Chapitre II : Encadrer et réguler la publicité**

- **Chapitre III : Accélérer le développement de la vente en vrac et de la consigne du verre**

➤ **Titre V: Se nourrir** (Rapporteuse du groupe, Mme Célia de Lavergne)

- **Chapitre I : Soutenir une alimentation saine et durable peu émettrice de gaz à effet de serre pour tous** : Articles 59 à 61

- **Chapitre II : Développer l'agroécologie** : Articles 62 à 66

- Articles 62 et 63 : objectifs annuels de réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote + instauration d'une redevance si les objectifs ne sont pas remplis

2. SUIVI PARLEMENTAIRE

« CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT »

➤ Références aux OI dans les amendements déposés en séance publique

Projet de loi n° 3995 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Référence de l'amendement	Objet de l'amendement	Statut
Amendement n° 5392 ; à l'article premier al. 3 ; déposé par Mme Célia de Lavergne	Inclure dans l'affichage au consommateur du respect de critères sociaux, la rémunération des producteurs, afin de rendre lisible les conditions d'une rémunération au moins égale aux <u>coûts de production de référence définis par les organisations interprofessionnelles</u>	Retiré
Amendement n° 5393 ; à l'article premier al. 3 ; déposé par Mme Célia de Lavergne	Affichage sur la juste rémunération des producteurs, les conditions d'une rémunération au moins égale <u>aux coûts de production de référence définis par les organisations interprofessionnelles</u> doivent ressortir pour les consommateurs	discuté et rejeté le 31 mars 2021
Amendement n° 7241 ; à l'article premier al. 4 ; déposé par M. Julien Borowczyk	Idem	discuté et rejeté le 31 mars 2021

2. SUIVI PARLEMENTAIRE

VOLONTÉ DE L'EXÉCUTIF DE RENFORCER LA LOI EGALIM

- **2 rapports portant sur l'application de la loi EGalim présentés dans le même temps**
 - **Rapport PAPIN** « *de la mission de médiation et de conciliation concernant le bilan de la loi EGalim et la nécessité de mieux rémunérer la chaîne de valeur agricole* » commandé par le Ministère de l'Agriculture et remis par M. Serge Papin le 25 mars 2021.
 - **Rapport d'information du député M. Thierry Benoit** (UDI, Ille et Villaine), « *sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements dans leurs relations commerciales avec les fournisseurs* » n°4024, présenté le 24 mars 2021 devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.
- **Des conclusions similaires visant à renforcer l'application de la loi EGalim**
 - Une contractualisation pluriannuelle et parfois même obligatoire; Des quote-part de prix de matière première agricole non négociables; Transparence du prix de la matière première agricole à chaque étape de négociation contractuelle.
 - Un encadrement des pénalités exercées par les distributeurs ; Le développement d'un patriotisme agricole par l'étiquetage.
- **Proposition de loi à venir:**
 - **Le député M. Grégory Besson-Moreau** (LREM, Aube) a annoncé le dépôt prochain d'une PPL « Pour garantir les revenus des agriculteurs ». En cours d'examen par le service juridique de l'AN. Aurait le soutien du PR et Minagri, mais échanges en cours avec le PM.

6. OCM - POINT PROCÉDURE

26 mars

« Super trilogue » portant sur les 3 projets de règlements.

➤ **Peu de discussions sur les amendements « OI » a priori**

Réunions techniques – poursuite des discussions, notamment sur les amendements OI (bloc 3)

23, 28 et 29 Avril
2021

Poursuites et accélération des réunions techniques sur le bloc 3 /amendements OI

12 mai

Trilogue

Mai 2021 ?

Objectif de la Présidence Portugaise : adoption d'un **accord politique** sur les 3 règlements de la future PAC.

2023

Entrée en application de la nouvelle PAC.

7. OCM – POINT SUR LES NÉGOCIATIONS EN COURS

- **Point sur les résultats du dernier trilogue** (échanges avec l'assistant parlementaire de la députée PPE Mme Sander - M. Vernet)
 - **Peu d'avancées lors du dernier « super trilogue » sur les amendements « OI »**
 - **Accords de principe sur les points suivants:**
 - **Initiatives verticales pour le développement durable** (Amendement 144 / nouvel article 210 bis).
 - **Possibilités d'introduire des indicateurs de coûts de production dans les contrats-types** (Amendement 269 / article 148 sur les relations contractuelles dans le secteur du lait et Amendement 126 / article 168).
 - **Extension du mécanisme de régulation de l'offre à tous les produits agricoles** (en plus du fromage, vin et jambon) **sous signe de qualité** (Amendement 124 / article 166bis);
 - **Progression des discussions techniques** sur l'article 210 OCM.
 - **Pas de consensus** sur la répartition de la valeur pour les produits sous AOP/IGP (article 172 ter).
- **Accélération des négociations sur le bloc 3 – amendements OI - en avril.**